

PREFECTURE DE LA NIEVRE

COUPON SPORT - SAISON SPORTIVE 2020-2021

Notice d'utilisation du "COUPON SPORT"

Le coupon, délivré par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Nièvre en partenariat avec le Comité Départemental Olympique et Sportif sur les crédits de l'Agence Nationale du Sport (ANS), est une aide destinée à favoriser la pratique sportive en club des jeunes, **licenciés dans une association sportive de la Nièvre**, issus de familles à ressources modestes.

Les Bénéficiaires :

❖ jeunes nés entre 2006 et 2014 **(6/14 ans)** dont les familles sont bénéficiaires:

- ▶ soit de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) 2020
- ▶ soit de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) jusqu'à 20 ans,

Ces coupons viennent en déduction du montant de la cotisation au moment de l'inscription auprès du club sportif de son choix

Jusqu' à 3 coupons **maximum par enfant**
en fonction du prix de la licence fédérale

Licence fédérale inférieure à 20 € : 1 coupon (10€)
Licence fédérale inférieure ou égale à 30 € : 2 coupons (20€)
Licence fédérale supérieure à 30 € : 3 coupons (30€)

Demande téléchargeable sur le site internet du CDOS de la Nièvre à compter du 14 septembre 2020 : <http://nievre.franceolympique.com/accueil.php> - rubrique « Coupons sport ».

Demande à retourner dûment complétée et accompagnée de l'attestation d'allocation (ARS ou AEEH) précisant les noms et dates de naissance des enfants bénéficiaires.

Les familles doivent transmettre la demande au club qui regroupe et transmet rapidement les demandes auprès du : **CDOS de la Nièvre 6 impasse de la boullerie 58000 NEVERS**

Les demandes de coupons seront attribuées dans la limite de la dotation et par ordre d'arrivée au CDOS.